

**Nombre de membres**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 12

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune DE **MURON**

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

A la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Mme Angélique LEROUGE, maire.

Étaient présents : Mme Angélique LEROUGE, Mme Christina VILLEMONT, M Henri DUPRAT, M Xavier SALOMON, M Frédéric BOISSEAU, Mme Marine AUDEBERT VILLEROY, Mme Françoise BAUBRY, Mme Marlyse BARBEAU, M David BOSDEVEIX.

Était représenté : M Jean-Claude FAYARD a donné procuration à Mme Marlyse BARBEAU
Mme Gaëlle FERRAND a donné procuration à M David BOSDEVEIX
M Olivier RICHARD a donné procuration à Mme Angélique LEROUGE

Était absente : Mme Rachel MANGEANT

Secrétaire de Séance : Mme Françoise BAUBRY

- **Délibération n°85 examinée le 19/12/2023 - Approbation devis et factures**
 - Réparation du Kangoo chez DB Auto → approuvée à l'unanimité
 - Remplacement de la climatisation des deux cabinets médicaux → approuvée à 10 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (M BOISSEAU et Mme VILLEMONT) et 0 abstention
 - Remplacement d'un lampadaire Impasse des Bernardeaux par le SDEER → approuvée à l'unanimité
 - Intervention d'urgence à la boulangerie par ATS → approuvée à l'unanimité
 - Achats des paniers gourmands chez « A la Maud de chez nous » → approuvée à l'unanimité
 - Achat de diverses fournitures chez Bricomarché → approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°86 examinée le 19/12/2023 – Contrat de location du garage n°13 :** approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°87 examinée le 19/12/2023 – Révision du loyer de la boulangerie :** approuvée à 11 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (M SALOMON) et 0 abstention
- **Délibération n°88 examinée le 19/12/2023 – Suppression d'emplois sur l'année 2023/2024 et modification du tableau des effectifs :** approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°89 examinée le 19/12/2023 – Convention territoriale globale 2023-2027 du territoire de l'agglomération Rochefort Océan entre la CARO, le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal et les communes :** approuvée à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance est consultable à la mairie et sur le site de la commune.

Muron, le 20/12/2023

Le Maire
Angélique LEROUGE

